

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

N° W21-674387

147647

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

2020

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

ASSIDDIKI MONA MED

Date de naissance :

1950

Adresse :

AP03 IMM 47 LOT ASSABA HESSAOUIRA EL JADIDA
ESSAOUIRA

Tél. :

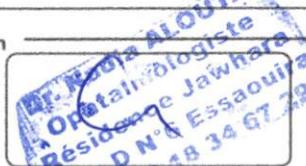
06 99 59 95 96

Total des frais engagés

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

13/01/2023

Nom et prénom du malade :

Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :



En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
30/01/23			250.00 DA	INP : 0910132844 Dr. Nadia ALOUTA Ophtalmologiste Résidence Jawhara C. Essaouira

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

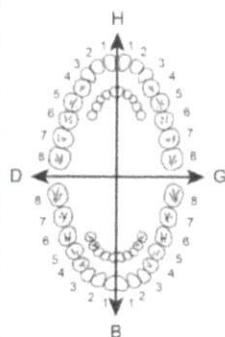
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
M-A-D Optic Opticien Optometriste 63 Rue rguibate Casa	21/07/2023 Akram Daali npe : 065032633					4000

VIOLET ADHERENT

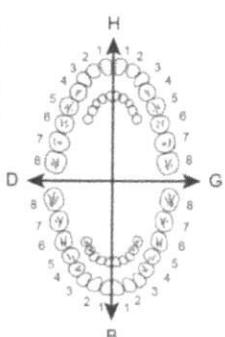
* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	C
00000000	00000000
35533411	11433553



[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel. Thérapeutique, nécessaire à la profession

CŒFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT
D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

Coefficient des travail

MONTANTS DES SOINS

DATE DU
DEVIS

DATE DE
L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Un autre regard sur vos yeux

OPTICIEN - LUNETTIER - CONSEILS VISAGISTE

FACTURE N° :

N° 503345

Akram Daali

Casablanca, le: 31/01/2023

Inpe : 065032633

Mme / Mr : ASSIDDIKI MOHAMED

Dr: ALOUTA NADIA

VL

OD : +1,50 (-3,00 = 50)

OG : +1,50 (-2,50 = 80)

Monture

optique

1700,-

DH

VP-Add

OD : add + 2,50

OG : add + 2,50

Verres

moyens / myopiques anti-reflets
2300,-

DH

Total à payer: 4000,- DH *pour une paire de lunettes*

Arrêtée la présente facture à la somme de : *quatre mille*

da hams

Cachet et signature

M-A-D Optic
Opticien Optométriste
63 Rue Rguibat Bourgogne

Adresse: 63 Rue Rguibat Bourgogne - Casablanca - Tél: 05 22 29 55 36

Capitale 100.000 - Patente: 35402703 - F: 47232711 - RC: 6123

ICE: 002642590000069

Dr . ALOUTA Nadia
Ophtalmologiste

Chirurgie de cataracte - phacoemulsification
Chirurgie des voies lacrymales et annexes
Angiographie retinienne - laser - OCT
Strabologie - Glaucome
Contactologie
Diplômée du CHU ibn rochd casablanca
Diplôme de contactologie du CHU bordeaux - france



الدكتورة نادية الوطة
إختصاصية في جراحة وطب العيون
جراحة المياه البيضاء
جراحة المسالك البصرية
علاج أمراض الشبكية الناتجة عن السكري
علاج الحول
العلاج بالليزر
خريجة كلية الطب ابن رشد بالدار البيضاء
دبلوم العدسات من كلية الطب ببوردو فرنسا

Essaouira le : 30 janvier 2023

Mr. ASSIDDIKI MOHAMED

1/ Monture pour vision de loin + verres correcteurs
Antireflets

VL :

OD = + 1.50 (- 3.00 à 90°)

OG = + 1.50 (- 2.50 à 85°)

2/ Monture pour vision de près + verres correcteurs

VP :

ODG = Add : + 2.50

M-A-D Optic
Opticien Optométriste
63 Rue régulière Casa



شارع العقبة - إقامة جوهرة موڭادور - بلوک D رقم 6 - قبالة التكوين المهني الصويرية

Av Aquaba - residence Jawharat Mogador Bloc D - N° 6 en face de OFPPT

06 18 34 67 29 / 05 24 78 52 87 n.alouta@yahoo.fr